

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des transports et des
télécommunications
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 322 94 94
Fax +41 58 322 96 54
www.parlement.ch
kvf.ctt@parl.admin.ch

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États pendant la 49^e législature 2011 – 2015

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau du 3 décembre 2011, la Commission des transports et des télécommunications (CTT) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- transports (rails, routes, aviation civile, navigation)
- télécommunications
- service public (desserte de base et régulation du marché)

- médias (radio, télévision, Internet)
- entreprises proches de la Confédération (les CFF, la Poste, Swisscom, skyguide, SSR)

2 Objets traités pendant la 49^e législature (2011-2015)

21 Répartition par type d'objets

La CTT du Conseil des États (CTT-E) a procédé à l'examen de 195 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiatives populaires	4	
b.	Projets d'arrêtés du Conseil fédéral	21	
c.	Rapports du Conseil fédéral	9	
d.	Co-rapports	1	
e.	Consultation sur un projet d'ordonnance du Conseil fédéral	7	
f.	Examen préalable des initiatives parlementaires	1	1 ne pas donner suite
g.	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CTT du Conseil national (CTT-N)	4	4 rejets
h.	Examens préalables d'initiatives des cantons	9	2 donner suite 7 ne pas donner suite
i.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase, iv. comm.)	1	0 adoption 0 rejet 1 classement
j.	Projet émanant de l'autre conseil (initiatives parlementaires élaborées par une commission du Conseil national)	2	0 adoption 0 rejet 2 classements
k.	Interventions de la commission	11	5 motions 6 postulats
l.	Motions de l'autre conseil (et motions du Conseil des États modifiées par le Conseil national)	35	20 adoptions (18 en l'état / 2 après modification) 9 rejets 6 examens préalables de motions de son propre conseil (2 rejets / 3 retirées / 1 classée)
m.	Pétitions	14	1 donner suite 10 ne pas donner suite 3 liquidés selon l'art. 126, al. 2 LParl
n.	Objets internes	76	
	Total	195	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux objets du Conseil fédéral :

- [05.028](#) n Réforme des chemins de fer 2
- [10.092](#) é Via sicura. Renforcer la sécurité routière
- [11.038](#) n Pour une poste forte. Initiative populaire
- [12.016](#) é Initiative populaire "Pour les transports publics" et financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF
- [12.018](#) n Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Adaptation
- [12.038](#) é Financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2013-2016
- [12.095](#) n Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer. Révision
- [12.099](#) é Effets de l'exploitation de l'aéroport de Zurich sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Accord
- [13.036](#) é Service universel. Disposition constitutionnelle
- [13.045](#) é Construction et financement d'un corridor de 4 mètres sur les tronçons d'accès à la NLFA au Saint-Gothard
- [13.048](#) n Loi sur la radio et la télévision. Modification
- [13.068](#) n Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporters). Modification
- [13.077](#) é Loi sur le transit routier dans la région alpine. Réfection du tunnel routier du Saint-Gothard
- [13.102](#) n Plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes. Modification
- [14.027](#) n Elimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales. Allocation des moyens financiers nécessaires
- [14.028](#) n Trafic d'agglomération. Libération des crédits à partir de 2015
- [14.036](#) n Loi sur le transport de marchandises. Révision totale
- [14.038](#) é En faveur du service public. Initiative populaire
- [14.071](#) n Modernisation et exploitation de la ligne ferroviaire Annemasse-Genève. Convention avec la France
- [14.089](#) é Pour un financement équitable des transports. Initiative populaire

- [15.023](#) é Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Comblement du déficit et mise en oeuvre du programme de développement stratégique des routes nationales
- [15.028](#) n Loi sur l'imposition des huiles minérales. Révision partielle

Vous trouverez de plus amples informations dans Curia Vista (en cliquant sur les numéros d'objet correspondants).

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013 : Claude Hêche
- Président session d'hiver 2013 - session d'hiver 2015 : René Imoberdorf

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011 : Hêche, Imoberdorf, Bieri, Egerszegi-Obrist, Graber Konrad, Hess Hans, Janiak, Jenny, Lombardi, Rechsteiner Paul, Savary, Stadler Markus, Theiler
- Départs et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2011 : Werner Hösli remplace This Jenny à partir de la session d'été 2014.

33 Sous-commissions

La commission n'a institué aucune sous-commission.

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 32 séances, équivalant à 46 jours de séances ou 215 heures (4.68 heures par jour de séance en moyenne).

Au total, 6 séances équivalant à 3.75 heures se sont déroulées en période de session (procédure d'élimination des divergences).

